

**M. Jeholet (MR).** - Deux ou trois éléments, une question complémentaire. On ne peut pas dire que cela a été une grande réussite dans le soutien des PME.

Qu'il y ait 12 500 heureux en Wallonie, parce qu'ils ont fait un placement juteux ou intéressant, quand cela coûte à la Région wallonne...

Ma question, Monsieur le Ministre, c'est : confirmez-vous qu'aujourd'hui le coût que cela représente pour la Région wallonne et la perte se chiffrent à 10 millions d'euros, notamment avec des placements dans la dette GRIP de trois à quatre millions d'euros ? Il y en a peut-être qui ont fait leurs affaires, mais je suppose que ce n'est pas la vision du Gouvernement ou la vision socialiste des choses.

Maintenant, ce que je constate et ce que l'on a dit en 2009, c'est que c'est la SRIW qui jouera, en fait, ce rôle de la Caisse wallonne d'investissements. Pourquoi avoir créé encore une structure complémentaire à l'époque, avec un constat d'échec, aujourd'hui, que l'on doit déplorer ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - J'ai posé une question à M. le Ministre. La règle, Monsieur le Président – nous l'avons instaurée ensemble – c'est de pouvoir réagir et de reposer une question.

Le ministre n'a pas réagi à ma question de dire : « confirmez-vous que cet échec va coûter 10 millions d'euros à la Région wallonne », la question est : « oui ou non ? ».

**M. Marcourt,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Pas nécessairement.

Nous ferons les comptes en 2019. Aujourd'hui, il est trop tôt pour donner le montant. Effectivement, il sera déficitaire. À quelle hauteur ? Nous ferons les comptes en 2019.

**M. le Président.** - Attention, parce que, le ministre ayant répondu – vous faites mention du règlement, Monsieur Jeholet – je dois redonner à M. Fourny la parole s'il le souhaite et puis, je reviendrai vers vous.

**M. Fourny (cdH).** - Monsieur le Président, j'ai eu les réponses à mes questions.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - La réponse du ministre est vague, mais il répond. Nous ferons les comptes puisqu'à ce stade, on évoque une perte pour la Région wallonne, de 10 millions d'euros. Il y aura une perte, c'est déjà confirmé. On verra dans les chiffres, mais j'ai l'impression qu'elle se rapprochera quand même

fortement des 10 millions d'euros pour la Région wallonne.

### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE MIPIM 2017 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Legasse à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le MIPIM 2017 ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** - Monsieur le Ministre, du 14 au 17 mars dernier, se tenait le plus important Salon des professionnels de l'immobilier dans un pays voisin. La Belgique y était bien représentée, la Wallonie également. Bon nombre de villes et communes wallonnes envoient des représentants, parce qu'il y a là des partenaires potentiels, des investisseurs. L'AWEx le dit clairement d'ailleurs, elle dit que c'est un endroit où il faut se déplacer pour trouver des investisseurs.

Mes questions sont relativement simples. Du point de vue de la Région wallonne, selon vous, selon les informations que vous avez, y a-t-il d'ores et déjà des retours positifs au regard de certaines villes ou de certains grands projets ainsi abordés à l'occasion de ce salon ? À votre connaissance, quelles sont les retombées pour notre belle Région ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, le MIPIM est effectivement un salon de l'immobilier extrêmement important en Europe. Il faut savoir que ce sont environ 25 000 professionnels qui s'y trouvent et il y a environ 1 500 Belges qui y vont, ce qui est relativement significatif.

Il y a une tradition, l'AWEx soutient un certain nombre de nos villes, elles étaient plusieurs, sur un stand du pavillon belge, en compagnie de Bruxelles, de Gand et d'Anvers, qui ont également occupé les espaces.

Il y a eu une journée spécifiquement wallonne, avec six séminaires, très active, parce que deux tiers des participants n'étaient pas Belges, ce qui veut dire que l'effet d'attraction vers des investisseurs étrangers était particulièrement important.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour faire un bilan, mais si l'on prend la SPI, le BEP, des bureaux d'architecture présents, c'est plus de 60 représentants qui étaient là de manière professionnelle et organisée. Ils ont eu des centaines de contacts. C'est encore un peu tôt de dire

que ces contacts vont être suivis d'effets, mais nous savons que, dans le passé, plusieurs gros dossiers ont pu trouver des investisseurs au travers du MIPIM.

C'est non seulement une vitrine importante, mais c'est aussi une capacité pour des projets de trouver des financements et des partenaires et pouvoir se réaliser. Je crois qu'il faut continuer.

C'était la dix-septième année consécutive où la Région wallonne était présente. L'administratrice générale de l'AWEx était personnellement présente pour soutenir cette action.

**M. le Président.** - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse** (PS). - Je voulais simplement remercier M. le Ministre, en espérant que ces nombreux contacts soient ponctués de conclusions positives pour notre Région.

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES ACCUSATIONS DE LA FGTB CONCERNANT LES MÉTIERS EN PÉNURIE »**

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DUPONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA PÉNURIE DANS LES MÉTIERS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Nicaise, sur « les accusations de la FGTB concernant les métiers en pénurie » ;
- de M. Dupont, sur « la pénurie dans les métiers ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

**Mme Nicaise** (MR). - Madame la Ministre, la FGTB accuse le banc patronal de créer virtuellement des métiers en pénurie en utilisant des critères qu'elle qualifie elle-même de discriminatoires. Pour ce faire, elle a examiné 1 575 offres d'emploi qui portaient sur 10 métiers en pénurie et selon huit critères qu'elle qualifie de discriminatoires, parmi lesquels notamment le fait de disposer d'une certaine expérience professionnelle, d'un diplôme, d'un agrément, le fait éventuellement de disposer d'un véhicule personnel et/ou d'un permis de conduire et, enfin, de répondre à l'annonce par voie de courriel.

N'est-ce pas lancer un pavé dans la marre, en tout cas faire croire à la thèse du complot à un moment où l'emploi n'en a pas besoin ? Votre administration elle-même, Madame la Ministre, je vise évidemment le FOREm qui, par la voix de Mme Vanboeckstal, a réagi

ce matin dans *L'Écho*, en disant que si elle partage l'analyse et les conclusions de la FGTB, elle considère que le terme « discriminatoire » était allé un pas plus loin.

Je voulais votre sentiment.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

**M. Dupont** (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, comme vient de le dire Mme Nicaise, la presse s'est fait l'écho, pas plus tard qu'hier, d'une étude menée par la FGTB, une étude minutieuse, approfondie sur les métiers en pénurie.

Dans cette étude, la FGTB a recensé, si ma mémoire est bonne, plus de 1 500 offres d'emploi qui concernent une dizaine de métiers en pénurie. Elle a, parmi ces 1 500 offres d'emploi, fait état de toute une série de critères discriminants. Mme Nicaise en fait l'inventaire et donc, je ne vais évidemment pas les répéter.

Au-delà de cela, la FGTB fait aussi tout une série de recommandations qui pourraient être, le cas échéant, prises en compte par le FOREm afin d'améliorer l'interaction entre les offres d'emploi, les employeurs et les demandeurs d'emploi.

Un élément mis en évidence par la FGTB est que les critères discriminants le sont tout particulièrement à l'encontre des jeunes demandeurs d'emploi et des travailleurs en situation de reconversion.

Pour conclure, d'aucuns dans cette assemblée – je peux partager le souci sur le fond – ont fait récemment état de l'intérêt qu'il y aurait à orienter davantage certaines formations vers des métiers en pénurie. Sur la méthode, évidemment, je ne partage pas l'avis exprimé. Cependant, sur le fond, il est bien évident que ces métiers en pénurie doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude ? Qu'avez-vous pu en tirer comme conclusions ? Parmi les recommandations formulées par la FGTB, pensez-vous que certaines peuvent être prises en compte pour une meilleure interaction avec les demandeurs d'emploi et les employeurs ?

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame et Monsieur les députés, la question de critères discriminants à l'embauche ou pour réponse à la question des pénuries en termes d'emploi n'est pas neuve. Cela fait très longtemps que l'on s'en